

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 18 septembre 2017, à 19 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 :	Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 :	Madame Solange Tremblay;
Siège #4 :	Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 :	Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 :	Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2017-09-401**

#### **Ordre du jour**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion d'ajournement 18 septembre 2017 Ordre du jour**

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt de documents :
  1. MRC de La Matapédia – Appel de projets structurants;
  2. Municipalité de Val-Brillant – Résolution relativement à la consultation portant sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
  3. Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Accusé de réception;
4. Demandes d'appui :
  1. Salon des Mots – Entente de développement culturel 2016;
5. Invitations :
  1. ;
6. Urbanisme :
  1. Exclusion de la zone agricole – Infos de la MRC de La Matapédia;
7. Taxe d'accise 2014-2018 :

1. ;
8. Caserne de pompiers :
  1. Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de factures;
9. Mise aux normes de l'eau potable :
  1. Règlement 2017-06 – Paiement de factures;
  2. Lot 1 – Cautionnements;
  3. Lot 1 – Déboisement;
  4. Lot 1 – Ministère de l'Environnement – Modification des autorisations;
  5. Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités – Prolongation FEPTU;
  6. Lot 1 – Liste des intervenants et taux équipements et main-d'œuvre;
  7. Lot 1 – Dessins d'atelier de ventilation – Approbation;
  8. Lot 2 – Cautionnements;
  9. Lot 2 – Liste d'intervenants;
  10. Lot 1 – Achat de terrain – Acte notarié;
  11. Lot 2 – Échéancier;
  12. Lot 1 – Dénonciations – RPF Ltée et Plomberie Robert Deschênes;
  13. Lot 2 – Réunion de démarrage;
  14. Lot 1 – Consultation autochtone – Réponse de monsieur Tétreault;
  15. Lot 1 – Demandes – Honoraires supplémentaires;
  16. Lot 2 – Certificat d'assurance, programme de prévention et plan des supports à poteau;
10. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
  1. ;
11. Amélioration rang 3 et route Melucq :
  1. Règlement 2016-21 – Paiement de facture;
12. Route du Lac-Malcolm;
  1. ;
13. Remplacement du système de réfrigération :
  1. ;
14. Ressources humaines :
  1. ;
15. Réfection rang 2;
  1. ;
16. Développement acéricole :
  1. ;
17. Utilisation de la glace – Protocole d'entente avec la ville de Mont-Joli;
18. Affaires nouvelles :
  1. Gilet de l'équipe de hockey Les Draveurs;
  2. Trottibus;
  3. \_\_\_\_\_;
19. Période de questions;
20. Prochaine réunion – 28 septembre 2017;
21. Ajournement de la séance.



Englobe Corp.	900233531	1 767.20 \$	176.28 \$	88.36 \$	88.14 \$	1 855.34 \$	2 031.84 \$	25-août-17
								Honoraires et dépenses
Maurice Bélanger paysagiste inc.	331408	1 251.00 \$	124.79 \$	62.55 \$	62.40 \$	1 313.39 \$	1 438.34 \$	31-août-17
								Trottoir en pavé
Construction Caron (2007) inc.	Décompte #4	58 723.36 \$	5 857.66 \$	2 936.17 \$	2 928.83 \$	61 652.19 \$	67 517.19 \$	07-sept-17
								Décompte #4
<b>TOTAL</b>		<b>61 741.56 \$</b>	<b>6 158.73 \$</b>	<b>3 087.08 \$</b>	<b>3 079.37 \$</b>	<b>64 820.92 \$</b>	<b>70 987.37 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 64 820.92 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements 2013-03/2015-01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 6 166.45 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

#### **Résolution 2017-09-404**

#### **Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Règlement 2017-06 – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 1742122 à Constructo SEAO au cout total de 35.65 \$, taxes incluses, pour des frais liés à l'affichage d'appels d'offres dans le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 32.59 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 3.06 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

- 
- 9.2. Dépôt des cautionnements pour l'entreprise Action Progex inc. qui réalisera les travaux de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1.
  - 9.3. Les travaux de déboisement dans la route de Ste-Paule dans le cadre du projet de mise aux normes des installations en eau potable sont terminés. La largeur initiale a dû être augmentée de 3 mètres sur une certaine distance afin qu'il y ait suffisamment d'espace pour permettre l'installation des conduites de refoulement et d'aqueduc le long de la route de Sainte-Paule.
  - 9.4. En fonction de la relocalisation de la station de pompage #5 (PP5), monsieur Vincent Roy du ministère de l'Environnement nous recommande de déposer une demande de modification à notre certificat d'autorisation en présentant un schéma du nouveau plan,

les raisons et une validation de la capacité de nos infrastructures à recevoir les eaux usées du développement projeté.

- 9.5. Une correspondance du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités nous informe que le gouvernement du Canada a approuvé la modification de la date de prolongation de fin de projet pour 111 projets préalablement identifiés par le Québec dans le *Rapport sommaire liste n°6.1 pour le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées*. Le projet de la municipalité de Sayabec fait partie de la demande.
- 9.6. Dépôt de la liste des intervenants préliminaires (fournisseurs et sous-traitants inclus) et de la liste des taux des équipements et de la main-d'œuvre fourni par l'entreprise Action Progex inc.
- 9.7. Dépôt des dessins d'atelier de ventilation envoyés par Action Progex inc. à la firme SNC-Lavalin pour approbation.
- 9.8. Dépôt des cautionnements pour l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée qui réalisera les travaux de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 2 (aqueduc route 132 Ouest).
- 9.9. Dépôt de la liste mise à jour des intervenants dans le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2 (Aqueduc route 132 Ouest).
- 9.10. Dépôt de l'acte de vente par monsieur Frédéric Vallée à la municipalité de Sayabec pour le lot 6 105 182 préparé par le notaire Pierre Chabot.
- 9.11. Dépôt de l'échéancier des travaux pour le projet de mise de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 2 (aqueduc route 132 Ouest) préparé par l'entreprise responsable des travaux, Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.
- 9.12. Dépôt de la dénonciation de contrat transmise des entreprises RPF Ltée et Plomberie Robert Deschênes dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers à Sayabec – Lot 1.
- 9.13. Dépôt du procès-verbal de la réunion de démarrage pour les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2 (Aqueduc route 132). Cette rencontre a eu lieu au centre communautaire le 11 septembre dernier.
- 9.14. Suite aux informations communiquées par monsieur Réjean Turgeon, un courriel de monsieur Tétréault confirme que la consultation autochtone qui a été mise en place dans le cadre du projet est suffisante pour permettre à Infrastructure Canada de rencontrer ses obligations en matière de consultation autochtone.
- 9.15. Un courriel de monsieur Christian Roy rappelle que les ressources complémentaires au chargé de projet pour les suivis des demandes soumises seront facturées au taux horaire sur la base des taux établis au décret 1235, sous-projet 500.
- 9.16. Dépôt des différents éléments demandés par le chargé de projet et fournis par l'entrepreneur Excavations Léon Chouinard pour les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2 (Aqueduc route 132). On y retrouve le certificat

d'assurance, le programme de prévention ainsi que le plan signé scellé des supports à poteau pour approbation.

---

**Résolution 2017-09-405**

**Amélioration du rang 3 et de la route Melucq – Règlement 2016-21 – Paiement de facture**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une partie de la facture 8436 de Sécurité Berger inc. au montant de 584.18 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de réfection de la route Melucq.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 533.44 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2016-21 – Route Melucq. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 50.74 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2017-09-406**

**Protocole d'entente avec la Ville de Mont-Joli pour l'utilisation de la glace – Autorisation de signature**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité de Sayabec et la Ville de Mont-Joli concernant l'utilisation de la glace durant la réfection du Stade du centenaire.

Un montant de 6 200 \$, plus les taxes applicables, sera facturé à la Ville de Mont-Joli pour couvrir les frais d'Hydro-Québec pour le démarrage des compresseurs en août 2018 plutôt qu'en septembre 2018. La tarification à l'heure pour les différents organismes sportifs mineurs qui auront besoin d'heure de glace sera de 50 \$, plus les taxes applicables, de l'heure et dans le cas d'un partage de glace entre des organismes mineurs de Mont-Joli et Sayabec, un tarif de 25 \$, plus les taxes applicables, de l'heure sera exigé.

Cette entente est conditionnelle à ce que les travaux de mise aux normes du système de réfrigération soient complétés au 15 août 2018.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

l'équipe des Draveurs sont entreposés à Amqui et qu'elle aimerait les récupérer pour un projet avec la troupe de théâtre Sebec. Monsieur Yves Labonté s'assurera de les récupérer.

- 18.2. Madame Marielle Roy, conseillère, entretient les membres du conseil municipal sur l'implantation du projet Trottibus en collaboration avec l'école Ste-Marie de Sayabec.
- 

**Résolution 2017-09-407**

**Ajournement de la séance**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 19 h 55 et qu'elle soit ajournée au jeudi 28 septembre 2017 à 19 h.

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier